

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
28 Août 1874.

Nous rappelons aux électeurs qu'ils n'ont plus que jusqu'à samedi prochain, 29 du mois courant, pour aller se faire inscrire sur les listes électorales.

### Chronique générale.

Le maréchal-président est déjà de retour à Paris. Aussitôt après son arrivée, aujourd'hui même, le duc de Magenta présidera le conseil des ministres. Tous les membres du cabinet prendront part à cette délibération qui a une grande importance.

La Patrie déclare « savoir de source très-sûre qu'à la suite des manifestations favorables au septennat qui se sont produites pendant le voyage de Bretagne, le gouvernement serait décidé, dès la rentrée, à demander de la façon la plus formelle l'organisation des pouvoirs du maréchal. Il croit pouvoir compter sur les dispositions conciliantes de la plus grande partie de la droite, mais, au cas où celle-ci lui ferait défaut au dernier moment, c'est le gouvernement lui-même qui prendra l'initiative d'une demande de dissolution, avec les élections en mai 1875. »

On lit dans le *Moniteur universel* :

« A la suite des derniers événements de guerre qui se sont récemment passés de l'autre côté des Pyrénées, les généraux commandant en chef les 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps d'armée ont pris des dispositions pour renforcer les détachements de troupes chargées de la surveillance des passages d'accès de France en Espagne. On nous signale notamment le départ de Foix de compagnies du 126<sup>e</sup> de ligne et, de Perpignan, de compagnies du 15<sup>e</sup> régiment de même arme, à destination d'Ax, Mérens et l'Hospitalet (Ariège); et les dernières à destination de Mont-Louis, Osséja, Palau, Latour-de-Cazol et Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales).

De Bayonne on vient également de renforcer tous les postes échelonnés sur la ligne de la Bidassoa et qui ont pour mission expresse d'empêcher rigoureusement le transit de la contrebande de guerre à destination des carlistes. Du reste, nous pouvons annoncer que dans cette dernière ville les diverses autorités ont pris les mesures les plus énergiques pour surveiller les agissements des carlistes qui pourraient être contraires aux règles de la neutralité, et saisir tous les dépôts d'armes, de munitions, d'effets d'équipement et d'habillement militaires, etc., qui y étaient centralisés pour être expédiés de là en Biscaye et en Navarre. »

Ces dernières lignes, énonçant des faits inexacts, ont sans doute échappé au *Moniteur*. Elles sortent de la réserve et de ses informations habituelles. Il se trouverait faire campagne, contre ses intentions, avec les feuilles prussiennes de France.

Le *Journal des Débats* lui-même en vient à avouer que ce serait une imprudence de reconnaître le gouvernement de Serrano. Voici quelles raisons il en donne. Venant de lui, elles ne paraissent pas suspectes :

« Nos prévisions se réalisent. Il est possible qu'avant peu les communications entre Madrid et la France soient interrompues du côté sud-est et que les routes qui traversent les Pyrénées et débouchent en Espagne à la Jonquièrre, à Campredon et à Puycedra, soient aux mains des carlistes.

Les Pyrénées centrales présentant un rempart presque infranchissable, et les routes de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Bayonne à Pampelune n'étant pas à l'abri des incursions carlistes, il ne reste d'autre voie de communication à peu près sûre, entre Madrid et la France, que celle qui joint Bayonne à Saint-Sébastien, et encore faut-il qu'elle soit protégée par de forts détachements de troupes régulières.

C'est là, il faut le dire, une triste situation, et l'inaction du général Zavala, qui semble se borner à faire des marches militaires comme celle qu'il a exécutée dernièrement de Logrono à Tolosa, n'indique pas qu'on en doive bientôt sortir. Par insouciance, manque de ressources ou incapacité, les chefs de l'armée républicaine semblent laisser le champ libre à leurs adversaires, et ceux-ci en profitent de leur mieux. Les preuves de leur activité sont malheureusement évidentes et se multiplient d'une manière inquiétante.

Toute la partie de la Péninsule sise au nord et à l'est d'une ligne qui serait tirée de Santander à Logrono, de Logrono à Cuença, et de Cuença à Valence, est plus ou moins exposée aux incursions ou soumise à l'autorité des chefs carlistes. La circulation est arrêtée totalement, ou les trains sont visités sur les chemins de fer de Madrid à Saragosse, Lérida et Barcelone, de Madrid à Valence, et de Valence à Tarragone, Barcelone et Gironne. Les villes de Medina-Cœli, de Cuença et de Teruel savent déjà ce que leur coûte l'insurrection qui désole le pays. La levée en masse augmente encore le nombre des partisans de don Carlos, en engageant à se joindre aux bandes les conscrits qu'effraye la discipline de l'armée. Tout ceci est-il propre à encourager les grandes puissances à reconnaître le gouvernement espagnol ? »

Le correspondant parisien de la *Gironde*, à propos des divisions qui existent dans le parti bonapartiste, nous apprend que le prince Napoléon serait porteur d'un fac-similé d'un document émané de Napoléon I<sup>er</sup>, et dont l'original aurait été remis en 1852 à Napoléon III par M. l'abbé Vignali.

D'après ce mystérieux document, le premier empereur prévoit l'extinction de la descendance directe, et dans le cas du décès du roi de Rome, recommande à ses héritiers d'écarter du trône la branche du roi Louis de Hollande, sous ce prétexte que le roi Louis avait été l'un des premiers à l'abandonner dans la mauvaise fortune, et peut-être aussi parce que la légèreté bien connue de la reine Hortense n'était guère de nature à garantir l'intégrité de sa race.

Le prince Napoléon serait décidé à livrer ce document à la publicité, si les bonapartistes combattent sa candidature aux prochaines élections en Corse. Mais cela n'est-il pas tout simplement un conte ?

On annonce l'arrivée à Pau du duc et de la duchesse de Parme et de la duchesse de Madrid. Ces voyages sont motivés par la nouvelle de la mort de la comtesse Bardi, sœur du roi de Naples, et qui avait été transportée ces jours derniers à Pau dans un état alarmant.

Si, comme l'annoncent les dépêches de Londres, les journaux officieux de Berlin publient eux-mêmes la défaite essuyée par le chancelier, par suite du refus de la Russie de reconnaître le gouvernement de Serrano, ne serait-on pas fondé à admettre qu'un retraitement s'est opéré dans l'esprit de l'empereur Guillaume et que peut-être la situation de M. de Bismark pourra s'en ressentir ? C'est ce que nous ne pouvons tarder à apprendre.

On annonce que le constructeur Krupp aurait fait tout récemment acquisition, dans les provinces basques, d'importantes mines de fer, dans l'intention de donner le plus grand développement à ses établissements d'Allemagne et de pouvoir exécuter, dans de bonnes conditions, les plaques du blindage qui lui ont été commandées pour les nouveaux cuirassés Allemands.

Ces mines et fonderies lui fourniraient annuellement 300,000 quintaux métriques de métal préparé, qui seraient expédiés en Allemagne sur douze bâtiments frétés actuellement dans ce but à Gaarden, près de Kiel. Pour transporter ce fer de l'intérieur vers la côte, Krupp aurait entrepris de construire une voie ferrée de 20 kilomètres. Avis aux troupes royales.

Voici un renseignement qui ne peut pas manquer d'être utile aux ouvriers de province qui seraient tentés de venir chercher de l'ouvrage à Paris.

Hier matin, place Lobau, c'est-à-dire ce que l'on appelle le marché aux ouvriers, les maçons, manoeuvres, terrassiers et couvreurs, étaient au nombre de 250.

Place Boudoyer, il y avait 200 peintres en bâtiments, ce qui donne un total de 450 ouvriers cherchant de l'ouvrage. Eh bien ! sait-on quel a été le nombre d'ouvriers embauchés par les entrepreneurs ? 45 seulement. Reste donc 405 ouvriers qui doivent chercher dans d'autres métiers que le leur le moyen de gagner leur journée.

### Nouvelles extérieures.

#### ESPAGNE.

Viennent d'arriver à Madrid MM. Valera et Arellano, secrétaires de légation attachés au ministère des affaires étrangères de Madrid.

Ils sont porteurs des lettres de créance pour les représentants d'Espagne à Paris, Berlin, Londres, Vienne, Rome et Bruxelles.

Ces lettres sont calquées sur celles que le gouvernement français libella lorsqu'il s'agit d'accréditer les représentants du gouvernement présidé par M. Thiers et le maréchal de Mac-Mahon auprès des puissances. Le mot république n'y figure pas.

Tandis que la flotte espagnole reste inactive dans les ports du Nord et laisse débar-

quer armes et munitions pour les carlistes, on se plaint dans le Midi des vexations qu'elle inflige aux vaisseaux étrangers.

On écrit, à ce sujet, de Gibraltar au *Western Morning News* :

« Dans la nuit du 12 courant, 3 gardes-côtes espagnols ont attaqué 8 vaisseaux de commerce, partis de Gibraltar pour divers ports de l'est. Les gardes-côtes tirèrent plus de douze coups de canon et finirent par capturer un des bateaux marchands. Les autres purent gagner le large et décharger leurs cargaisons à Estepona et autres places.

Il règne à Gibraltar, parmi les armateurs, une grande indignation par suite de cette conduite envers leurs vaisseaux qui sont partis en règle, munis de papiers et après avoir été visités par les autorités. De vives remontrances vont sans aucun doute être adressées aux autorités espagnoles. »

Voici ce qu'on lit sur le même sujet dans *The Chronicle*, journal de Gibraltar, daté du 15 :

« Nous apprenons que M. Assinat, consul de France à Algésiras, aussitôt l'arrivée dans ce port du bateau français le *Napoléon*, capturé par les gardes-côtes, s'est rendu à bord et a examiné les papiers du bâtiment. S'étant rendu compte qu'ils étaient parfaitement en règle, il s'adressa aux autorités et leur déclara que, si dans les trois heures le bateau n'était pas relâché, il en référerait à son gouvernement, et demanderait l'envoi immédiat d'un bâtiment de guerre. Avant l'expiration du délai, le commandant de la station navale fit relâcher le *Napoléon* et l'autorisa à reprendre sa route. Comme ce n'est point la première fois que les côtières ont arrêté des bateaux français en pleine mer, le vice-consul est décidé à poursuivre cette affaire et à rendre le gouvernement responsable de la prise et de la détention du *Napoléon*. »

Le général Cabrera, comte de Morella, a fait publier une lettre qu'il a adressée à son beau-frère, le général Polo. Cette lettre est un document que nous ne pouvons passer sous silence, bien qu'elle ne doive rien ajouter à la gloire passée du vétérinaire carliste. Elle est conçue en style pénible et embarrassé, elle ne se ressent pas des généreuses ardeurs du vieux héros catalan. Ce guerrier, si terrible autrefois aux soldats de la Révolution, essaie aujourd'hui de se familiariser aux habiletés soi-disant politiques. Il y réussit mal. Nous regrettons pour lui cette publication malheureuse.

Voici le document :

« Le 22 août.

« Mon cher Polo,

« Je viens de recevoir le *Cuartel Real* du 23, et j'y trouve certains paragraphes d'une lettre à laquelle on attribue une auguste origine et où je remarque les mots : « Infortuné » (*disgracia*) et également (*estravia*) appliqués à ma personne. On y parle aussi de la nécessité pour moi « d'implorer mon pardon. »

« Je dis que l'on attribue une auguste origine à cette lettre, car je ne puis me résoudre à croire que l'auguste neveu de Charles V, du prince qui m'a donné des preuves d'affection que je ne pourrai jamais oublier, désire, par une accusation de la plus haute gravité, compromettre l'honneur de mon nom, le seul héritage, très-probablement, que je laisserai à ma famille.

« Il suffirait sans doute au sentiment de mon honneur personnel de rappeler le té-



moignage universel et constant de mes ennemis eux-mêmes, qui ont toujours rendu hommage à ma fidélité politique pendant trente-deux ans d'exil volontaire.

» Néanmoins, plaçant au-dessus de toute considération personnelle les intérêts de la nation et du principe qui a été si héroïquement défendu, je me suis imposé un nouveau et pénible sacrifice dans l'intérêt de la justice.

» Passant froidement en revue tous mes actes et tous mes efforts depuis l'origine de mes relations avec Sa Majesté, je puis assumer, en toute vérité et sincérité et sur l'honneur d'un soldat, que je ne puis rien trouver dans ma conduite, durant les dernières années, qui ne soit parfaite harmonie avec ma vie antérieure.

» En ce moment, comme toujours, j'ai subordonné et sacrifié les intérêts de ma famille, mes plus chères affections, tout enfin, à un idéal représentant dans mon esprit la plus haute et la plus pure des ambitions : le bien de mon pays.

» Aujourd'hui comme avant je crois que tous les efforts, toute l'énergie et l'action dont notre grand parti est capable doivent être unanimement consacrés à rétablir l'ordre dans notre Espagne déchirée et à inaugurer une ère de réorganisation, de moralité et de grandeur avec l'appui de cette grande et honorable majorité dont l'appui est indispensable, et qui, comme nous, soupire après la paix, la sécurité et un bon gouvernement.

» Il est possible que la loyauté la plus pure tombe dans l'erreur, mais toute idée qui tend à convertir une politique de parti en une *politique nationale* ne mérite-t-elle pas par cela même quelque considération ou au moins quelque excuse ?

» En vérité, notre malheureux pays traverse une période de tristes défiances, d'étranges périls, de discordes intestines qui agitent et déchirent les diverses parties entre eux. Mais, au milieu de cette incertitude, je garde la conviction d'avoir toujours été aussi fidèle à mon rôle que conséquent dans mes engagements. Et si les circonstances difficiles dans lesquelles se trouvent mon pays et spécialement le parti carliste m'ont engagé à me renfermer dans une sphère d'action restreinte, je puis vous assurer qu'aujourd'hui, aussi bien que dans le passé, et quoique mes efforts les plus loyaux aient été taxés « d'égaréments », je reste toujours fidèle à mon drapeau.

» CABRERA, comte de MORELLA.

» Wentworth, 22 août.

La seule place digne du comte de Morella serait aux côtés du Roi, au milieu de ses vieux compagnons d'armes et à la tête des nouveaux, à son rang, dans l'obéissance, dont s'enorgueillissent justement les plus fiers.

## VOYAGE

### DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Voici l'allocution de M. l'amiral-maire de Nantes en présentant mercredi matin au maréchal le Conseil municipal de cette ville :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous présenter le Conseil municipal de Nantes.

» À l'assurance de son respect, il est heureux de joindre l'expression de sa reconnaissance, car votre présence dans nos murs est le gage de l'appui que vous venez offrir aux intérêts gravement compromis de notre importante cité. Il est urgent d'apporter un remède à notre situation. Nous l'avons exposée souvent au gouvernement et dernièrement encore. Si la Loire maritime n'est pas améliorée à bref délai, c'en est fait, nous allons devenir un port de cinquième ordre. Vous avez pu juger, par vous-même, Monsieur le Président, de l'état de notre fleuve.

» Votre ministre des travaux publics a bien voulu apprécier notre demande d'un chemin de fer plus direct pour nous relier à Paris, et il en a ordonné l'étude. Cette voie sera une atténuation sensible aux conditions fâcheuses qui nous sont imposées, car aujourd'hui le trafic de nos marchandises est obligé de passer par Orléans, pour aller à Paris.

» Monsieur le Maréchal, le Conseil municipal a voté d'importants crédits et des avances au ministre de la guerre, dans le but patriotique de contribuer à la réorganisation de l'armée. Permettez-nous d'espérer que

ces sacrifices et le coup-d'œil que vous avez jeté sur l'heureuse assiette de notre ville, et l'accumulation qui s'y trouve de moyens de production en tout genre, vous engageront à placer à Nantes les magasins généraux de la région militaire de l'Ouest.

» Nous avons la sérieuse confiance, Monsieur le Président, que de votre passage à Nantes datera l'ère des travaux dont nous venons de vous parler et qui ont pour nous une importance vitale. »

Le maréchal a répondu :

« Merci, monsieur le maire, des sentiments que vous m'exprimez. Je suis tout porté d'inclination à favoriser les intérêts dont vous venez de m'entretenir.

» La prompte amélioration de la navigation de la Loire est reconnue par mon gouvernement. Dans la limite du possible, il veut vous donner satisfaction. Nous ne pouvons vous promettre de faire monter à vos quais les grands transatlantiques, mais le possible sera fait à bref délai.

» Pour le chemin de fer direct de Nantes à ce grand centre de toute consommation qui s'appelle Paris, c'est un objet qui se recommande de lui-même, le gouvernement s'en occupe activement.

» Les magasins régionaux, dont vous me parlez, sont encore à l'étude, et naturellement si leur création est décidée, leur emplacement sera déterminé par la situation topographique la plus propre à rendre les services auxquels ils auront à pourvoir. Vous êtes militaire, Monsieur le Maire, et comprendrez aisément que tout doit être subordonné en cette matière aux convenances militaires. Je suis très-satisfait de la réception qui m'a été faite en Bretagne, j'en suis touché et serai toujours porté à favoriser les intérêts de cet excellent pays. »

Voici l'allocution de M. le président du Tribunal de Commerce :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous présenter le Tribunal et la Chambre de Commerce de Nantes.

» Nous sommes heureux de recevoir dans cette grande ville l'illustre soldat envers lequel la France a contracté tant de dettes de reconnaissance, et dont la vaillante épée protège et garantit avec tant de fermeté l'ordre et la sécurité du pays.

» Permettez-moi, monsieur le Président, après vous avoir souhaité respectueusement la bienvenue, de vous dire à quel point nous comptons sur vous pour que notre commerce et notre navigation, dont le Tribunal peut chaque jour constater les souffrances, recouvrent leur ancienne splendeur.

» L'un des principaux instruments de leur prospérité est la Loire, pour laquelle nous sollicitons en vain, depuis tant d'années, de grands travaux permettant à nos navires de remonter jusqu'à Nantes.

» Notre port, jadis si fréquenté, est aujourd'hui presque désert, et les grandes entreprises maritimes dont il était le siège se voient forcées d'aller porter ailleurs leurs capitaux et leur industrie.

» Vous avez bien voulu parcourir vous-même le fleuve, et vous faire rendre compte des travaux nécessaires pour en améliorer le cours ; nous faisons appel à votre sollicitude et à votre équité pour les ordonner, et la ville de Nantes, aujourd'hui si fière de vous posséder, se souviendra toujours avec une gratitude profonde, des instants trop courts que vous aurez passés dans ses murs. »

Département de Maine-et-Loire.

## ÉLECTION

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Dimanche 13 septembre 1874.

**M. CHARLES BRUAS,**  
Vice-président du Conseil général de Maine-et-Loire.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Nous avons reproduit la circulaire de M. Charles Bruas aux électeurs du département de Maine-et-Loire. Nos lecteurs ont pu juger

de la netteté des déclarations faites par l'honorable candidat. M. Charles Bruas se présente comme septennaliste et comme macmahonien.

« Je donnerais, dit-il, sans aucune arrière-pensée et sans réserve, mon concours à l'illustre maréchal de Mac-Mahon.

» Je m'associerais par mes votes à toutes les mesures devant contribuer à consolider son pouvoir. »

M. Bruas est-il républicain ? Nous ne cherchons pas à le savoir. Est-il monarchiste ? Nous ne lui demandons pas une profession de foi de ce genre. Monarchie, République, sont autant de questions qui doivent attendre à la porte du septennat. Le vote du 20 novembre en a retardé la solution jusqu'en 1880. Alors seulement il sera permis d'aborder ce problème difficile. Les conservateurs cherchent aujourd'hui des hommes bien décidés à soutenir le gouvernement « sans arrière-pensée » comme « sans réserve », bien résolus à l'aider dans son œuvre d'apaisement et de régénération.

M. Bruas nous dit qu'il ne faillira pas à cette tâche. Ce concours éclairé que le gouvernement du maréchal est en droit d'attendre de tous les conservateurs, M. Bruas le lui promet sans y mettre aucune condition, aucune restriction. Les conservateurs de Maine-et-Loire n'avaient pas autre chose à demander à un candidat dont l'honorabilité leur est connue, et nous ne nous étonnons pas que cette candidature ait rencontré, dès le premier jour, des sympathies aussi nombreuses que vives.

### LA CIRCULAIRE DE M. MAILLÉ.

Le *Patriote* a publié la profession de foi de son candidat républicain, de M. Maillé. — Il n'y a que deux mots à dire au sujet de ce document.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, on s'est mis un faux nez de septennaliste et de macmahonien. — On sait qu'en Maine-et-Loire il serait dangereux auprès des électeurs de démasquer les batteries républicaines et de laisser voir qu'en travaillant au triomphe de la République définitive on prépare sourdement la chute de Mac-Mahon.

Cependant, tout habile que soit le langage du candidat républicain, il n'est pas besoin d'un grand travail d'esprit pour comprendre et démasquer la manœuvre, et pour tirer la conclusion forcée du programme.

M. Maillé déclare « qu'il se joindrait à ceux qui veulent consolider le pouvoir de Mac-Mahon par des institutions définitives. »

Et savez-vous comment M. Maillé entend opérer pour arriver à ce but ? La réponse est simple, puisqu'il nous le dit lui-même : 1° Proclamer la République définitive ; 2° Rendre aux communes le droit de choisir son maire et enlever ce droit au pouvoir central (vous êtes orfèvre, M. Josse !) ; 3° Réclamer à bref délai les élections générales, c'est-à-dire la dissolution de l'Assemblée nationale.

Après cela, il faut tirer l'échelle et confesser franchement qu'il serait difficile d'imaginer comment M. Maillé aurait pu s'y mieux prendre, si, par hasard, au lieu de vouloir « consolider » le pouvoir de Mac-Mahon il avait voulu, ce qui est le fond du cœur de tous les républicains, l'affaiblir et le faire tomber.

Merci au candidat républicain de nous avoir ainsi révélé d'avance ses moyens de consolidation. Les électeurs ne manqueront pas d'en faire leur profit, et ceux-là seuls voteront pour M. Maillé qui voudront à bref délai renverser le Maréchal et son gouvernement.

Les autres voteront pour M. Charles Bruas, et ils auront raison.

(J. de Maine-et-Loire.) H. FAUGERON.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON A ANGERS.

Entré en gare mercredi soir à onze heures moins cinq, le maréchal de Mac-Mahon se rendit au salon de réception préparé dans la salle d'attente des troisièmes et magnifiquement décorée avec de superbes tapisseries des Gobelins empruntées à notre riche cathédrale.

M. le préfet, MM. les sous-préfets du département, MM. les conseillers de préfecture, M. le maire d'Angers, MM. les adjoints, M. le premier président, tout le corps

des officiers, en un mot, toutes les autorités civiles et militaires de la ville s'y trouvaient réunies. La présentation fut très-courte ; après avoir dit à chacun un mot aimable ; une parole bienveillante, le Maréchal monta en voiture. M. A. de Cumont, ministre de l'instruction publique, prit place à sa gauche, en face M. Caillaux, ministre des travaux publics, et M. le général du Barail, ancien ministre de la guerre, commandant du corps d'armée de Tours ; puis le cortège partit.

Le Maréchal traversa la cour de la gare au milieu d'une double haie de troupes et à la lueur de nombreux feux de Bengale.

À sa sortie sur la place, une immense acclamation l'accueillit : *Vive le Maréchal !* Elle se continua sur tout le parcours ; et partout, de la gare à la préfecture, la foule sympathique et respectueuse se découvrit sur le passage du Maréchal, l'acclama et le salua.

Nous savons que le Maréchal en a témoigné immédiatement sa satisfaction, et qu'il a beaucoup remarqué, loué et admiré les illuminations et les décorations faites en son honneur.

Hier matin, à 6 heures, salve de 104 coups de canon. À 7 heures, le maréchal s'est rendu à la cathédrale, où il a été reçu par M<sup>r</sup> l'évêque, qui lui a adressé les paroles suivantes :

« Monsieur le maréchal,

» En tenant à inaugurer par un acte de foi votre séjour dans notre ville, vous rendez à la religion un hommage qui n'étonnera personne, parce qu'il est l'expression fidèle des convictions de toute votre vie.

» Vous êtes venu visiter nos populations de l'Ouest, non pas pour recueillir des louanges qui n'ajouteraient rien à votre mérite, mais afin de vous instruire par vous-même de nos besoins et de nos vœux.

» Permettez-moi donc de toucher par un mot à ce qui fait l'objet de nos plus chères espérances. Cette grande et belle ville, où vous êtes le bienvenu, cette antique capitale de l'Anjou était autrefois le siège d'une Université qui n'avait de supérieure que celle de Paris. Voilà pourquoi, de concert avec plusieurs de mes vénérables collègues dans l'épiscopat, j'avais formé le projet d'y faire revivre ce puissant foyer de science et de lumières. Nous attendons, avec une légitime impatience, la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, loi essentielle, capitale, dont dépend en grande partie la restauration morale du pays. C'est là, j'ose le dire, le vœu unanime des catholiques de France ; c'est, en particulier, le vœu du clergé et des fidèles de l'Anjou ; et, ce vœu, je l'exprime avec d'autant plus de confiance que votre gouvernement, je le sais, ne négligera rien pour en hâter la réalisation.

» Le clergé de France s'est toujours fait un devoir de prêter son loyal concours à tous ceux qui ont mission pour traiter les affaires de l'Etat. Car si, pour l'avenir et la prospérité des nations, l'on doit compter avant tout sur les institutions et sur les principes, il est permis de compter aussi sur l'intelligence et sur l'énergie des hommes qui ont charge de les rétablir ou de les faire respecter.

» En vous confiant, Monsieur le maréchal, le soin de maintenir parmi nous l'ordre et la paix, l'Assemblée nationale ne pouvait remettre un dépôt si précieux en des mains plus vaillantes. Mon clergé et moi nous avons applaudi à ce choix, dans la pensée que votre haute influence contribuerait efficacement à ramener la France dans la voie des traditions glorieuses qui, depuis tant de siècles, ont fait sa grandeur et sa force. Nos vœux et nos prières vous accompagneront dans l'accomplissement de cette belle et féconde mission.

» Je ne croirais pas avoir répondu à vos sentiments chrétiens, Monsieur le maréchal, si, après avoir exprimé le bonheur que nous cause votre visite, je n'ajoutais que le cœur d'un évêque ne saurait être complètement à la joie, au milieu des douleurs présentes de l'Eglise et de son auguste Chef. Daigne le Tout-Puissant en abrégé le terme, afin qu'après avoir été unies dans une commune épreuve, l'Eglise et la France se retrouvent un jour associées dans un même triomphe. »

Le maréchal s'est incliné sans rien répondre, nous dit l'*Union de l'Ouest*.

Conduit par l'évêque, il est allé s'agenouiller devant l'autel, pendant qu'un chœur chantait le *Sub tuum*. Le maréchal a été ensuite conduit dans le chœur et dans la sacristie.



A 7 heures 1/2, il quittait la cathédrale, pour se rendre à la caserne de la Visitation. Visite à la manufacture de MM. Joubert-Bonnaire et C<sup>ie</sup>; visite encore à la caserne de cavalerie et au dépôt d'étalons; visite enfin à la carrière d'ardoises de Trélazé.

A 10 heures 1/2, réception des autorités à la préfecture. Après le déjeuner, visite à la manufacture de MM. Besnard, Genest et Bessonneau. A 4 heures, revue au Champ-de-Mars.

Le maréchal a quitté Angers à 3 heures.

Nous donnerons, au prochain numéro, les détails des visites que le maréchal a faites aux divers établissements d'Angers.

Voici l'allocution adressée au maréchal par M. Achille Joubert, maire d'Angers :

« Monsieur le Président,  
C'est un grand honneur pour la ville d'Angers de recevoir dans ses murs le maréchal illustre qui tient dans ses mains les destinées de la France.  
Entouré du conseil municipal, je me fais avec bonheur l'interprète des sentiments de la cité, et je viens vous souhaiter avec un respectueux empressement la bienvenue parmi nous.  
Que Dieu vous protège et vous inspire dans la grande et noble mission que les représentants de la France ont confiée à votre loyauté et à votre patriotisme. »

Par décret du Président de la République, M. Chaillous, juge au tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Baillegreau, qui reprendra, sur sa demande, celles de simple juge.

Le Journal officiel a publié le tableau du contingent des contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres que doit payer chaque département pour l'année 1875.

Les contributions se trouvent ainsi réparties pour le département de Maine-et-Loire : Contribution foncière, 2,720,475 fr.; Personnelle et mobilière, 568,618 fr.; Portes et fenêtres, 458,863 fr.

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure, un incendie s'est déclaré dans un grenier appartenant à M. Jean Letheuil, propriétaire à Champigny, commune de Souzay.

Aux premiers cris d'alarme, les habitants du village sont accourus, et, après deux heures de travail, ils se sont rendus maîtres du feu. Une chambre, un grenier et divers objets mobiliers ont été dévorés par les flammes.

La perte est évaluée à 1,200 fr. environ, couverte par une assurance.

On ignore la cause de cet incendie.

Le tribunal civil du Mans, dans son audience du 25 août, s'est occupé de la demande en dommages-intérêts formée par M. Girard, ancien maire de Bonnétable, contre le gérant de l'Union de la Sarthe.

Il s'est déclaré incompetent, par ce motif qu'il s'agit d'une diffamation commise à l'égard d'un fonctionnaire et à l'occasion de ses fonctions.

Mardi, vers deux heures, un triste accident est arrivé chez M. Jamin, huissier au Mans, place des Halles.

M<sup>me</sup> Jamin, étant dans sa cuisine, a renversé involontairement une lampe de pétrole; la flamme l'a immédiatement entourée des pieds à la tête, et lui a fait de profondes brûlures.

M<sup>me</sup> Jamin est décédée à trois heures, après d'horribles souffrances.

L'administration municipale d'Angers porte à la connaissance du public que MM. les boulangers de la ville ont consenti à abaisser à 2 fr. 40 le prix du pain de six kilogrammes, à partir du 26 août courant.

L'idée des boucheries coopératives progresse dans plusieurs régions.

Un grand nombre de maires du département d'Indre-et-Loire se sont réunis récemment pour aviser aux mesures à prendre, dans leurs communes respectives, afin d'ar-

river à un abaissement du prix de la viande abattue.

On est en train de monter, à Bernay, une grande boucherie destinée à faire concurrence aux bouchers de cette ville.

Il est question aussi de la création d'établissements semblables dans plusieurs autres villes du département de l'Eure.

A Rouen, sept boucheries ont consenti à une diminution sur les prix actuels de vente.

A Blois, les habitants ont adressé une pétition à l'administration municipale pour demander des mesures afin d'obtenir une réduction du prix de la viande.

Enfin, à Orléans, le projet d'établir une boucherie coopérative a été accueillie favorablement par le public.

En exécutant les travaux de réparation ordonnés par M. le comte de Paris au château d'Amboise, des ouvriers ont fait récemment une découverte des plus intéressantes.

Sous une épaisse couche de terre, on a mis à jour une pierre tumulaire sur laquelle était écrit ce nom illustre : *Léonard de Vinci*.

Une dépêche fut immédiatement expédiée à Eu à M. le comte de Paris, qui envoya aussitôt ses instructions.

Le cercueil en pierre fut ouvert en présence d'un groupe de savants et on retrouva en parfait état de conservation la dépouille du grand peintre. On savait que Léonard de Vinci était mort aux environs d'Amboise, mais le lieu de sa sépulture était jusqu'à présent inconnu.

Ces précieux ossements, placés dans un cercueil de bois doublé de plomb, vont être conservés dans la chapelle du château.

Voici, d'après Nick, de Périgueux, les probabilités du temps pour le mois de septembre :

D'après les conditions astronomiques, le mois de septembre présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes :

Temps mixte, plus variable et plus agité que les mois précédents, plutôt humide que sec dans l'ensemble. Radiation solaire assez vive. Orages violents (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> dizaines principalement). Grêle et ravines encore à craindre. Variations brusques de température. Nuits fraîches. Brumes. Quelques éclaircies entre les époques critiques.

» Dépression barométrique avec vent, grains ou orages, suivant les contrées : vers le 3, lunestice boréal, quadrature (D. Q.); 7, conjonction de Mars, ainsi que de Mercure; « 11, » syzygie (N. L.), conjonction de Mercure; (14), conjonction de Vénus, apogée; 18, lunestice austral, quadrature (P. Q.); 22, équinoxe, conjonction de Saturne; « 25, » équinoxe ascendant, syzygie (P. L.), périgée; 28, quadrature de Vénus.

» Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone; celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Avis aux gens de mer! »

Au moment où la chasse va s'ouvrir, il est utile de reproduire un arrêt de la cour de Dijon sur le droit de chasse :

1<sup>o</sup> Le droit de chasse n'appartient qu'au propriétaire sur son terrain. Le fermier n'a pas ce droit, s'il ne lui est reconnu dans le bail;

2<sup>o</sup> Le permis de chasse ne donne au porteur le droit de chasser que sur ses propriétés ou celles qu'il a louées. Le propriétaire a le droit de poursuivre tout chasseur trouvé en chasse sur ses terres, même sans l'avoir averti d'avance de cette prohibition. Le propriétaire seul aussi a le droit sur le gibier trouvé sur son terrain. Le chasseur qui a lancé une pièce de gibier sur sa propriété n'a pas le droit de la poursuivre sur un terrain dont la chasse ne lui appartient pas, et le propriétaire de ce terrain peut alors la tuer et se l'approprier.

Nous donnons aux pêcheurs à la ligne, mais sans la garantir, la recette d'une amorce à poissons qu'on prétend être infaillible.

Voici la recette :

Prendre une pomme de terre cuite dans un jus gras, la mêler avec de la mie de pain, y ajouter un demi-verre d'anis et bien pétrir cette pâte.

Il faut avouer que les poissons seraient bien ingrats s'ils ne se précipitaient pas sur cet agréable mélange.

### LA PYROTECHNIE ET LES ILLUMINATIONS.

Au lendemain des fêtes de Saumur et au moment où la ville d'Angers vient d'assister à une magnifique fête de nuit donnée à l'occasion du passage du maréchal de Mac-Mahon, il n'est pas hors de propos de donner quelques détails sur l'origine des illuminations et de la pyrotechnie :

L'idée de nos feux d'artifice et de nos illuminations appartient aux Florentins et aux Siennois. Ce sont eux qui, les premiers, ont imaginé de préparer de la poudre avec d'autres ingrédients pour divertir au loin les yeux, et qui élevèrent des machines et des décorations propres à augmenter la beauté de ce spectacle.

Ils commencèrent leurs essais, aux fêtes de Saint-Jean-Baptiste et de l'Assomption, sur des édifices en bois qu'ils élevèrent à la hauteur de près de quatre-vingts mètres et qu'ils ornèrent de statues peintes, de la bouche et des yeux desquelles sortait du feu.

De Florence, cet usage passa à Rome; on y fit d'abord des illuminations de pots à feu du haut du château Saint-Ange. Depuis ce temps, la pyrotechnie est devenue un art cultivé dans toute l'Italie méridionale. Avec le secours de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, elle a donné lieu à des fêtes admirables.

Naples est la ville qui rivalise le plus avec Rome, et c'est un plaisir qui charme tellement ce peuple, si fort passionné pour le tapage et pour l'éclat, qu'il n'y a pas de semaine où, sous un prétexte ou sous un autre, on ne tire au moins deux ou trois feux d'artifice.

Mais les Florentins et les Siennois n'inventèrent point, ils se contentèrent d'imiter les anciens. L'usage des feux de joie, qui, à défaut de poudre, se composaient d'une autre matière inflammable et détonante, remonte à la plus haute antiquité. C'est même au milieu de pareils feux que les patriarches offraient des sacrifices à la Divinité.

Les Grecs allumaient, en l'honneur de Minerve, de Vulcain et de Prométhée, une infinité de petites lampes, dont, le soir venu, ils ornaient la colonnade de leurs temples, pour rappeler que Minerve leur avait donné l'huile, que Vulcain était le premier et le plus célèbre fabricant des lampes sacrées, et que Prométhée les avait rendues utiles par le feu qu'il avait dérobé dans le ciel.

Une des fêtes dédiées à Bacchus consistait aussi en une grande illumination; elle était générale dans toute la ville; chaque maison tenait à honneur d'être la plus brillante, pendant que le maître, sur le seuil de sa porte, se faisait un devoir d'offrir du vin aux passants.

Ce fut dans une de ces fêtes, au milieu de la place Trajan, à Rome, que l'empereur Adrien brûla ses créances sur les provinces; ces créances montaient à une somme qu'on évalue à 435 millions de notre monnaie.

Les Chinois sont très-forts aussi sur la pyrotechnie, art qu'ils prétendent tenir du ciel; ils racontent que ce fut l'empereur Suin Gin-Tchin, un de leurs souverains, qui, ayant vu un jour la foudre tomber devant lui, s'efforça de l'imiter.

### Faits divers.

#### INCENDIE D'UNE GRANDE FILATURE DE COTON.

La filature de coton de M. Charles Levavasseur, à Radepont, une des plus considérables du département de l'Eure, vient d'être la proie des flammes, et en moins de deux heures, près de 5 millions de francs s'en sont allés en fumée. D'après le *Nouvelliste de Rouen*, le feu s'est déclaré dimanche matin, vers dix heures et demie, dans les combles, et, à une heure et demie, il ne restait plus que les murs et des morceaux de ferrailles tordues sous l'action du feu.

L'établissement de M. Levavasseur était divisé en deux corps de bâtiment, chacun de cinq étages, s'étendant sur une longueur d'environ 220 mètres et s'élevant à une hauteur de près de 40 mètres. La force motrice qui l'alimentait était de 300 chevaux, et le total des métiers qu'il renfermait était de plus de 70,000 broches.

Commencé en 1857, il n'avait été complètement terminé qu'en 1860, époque de sa mise en marche.

Quand le premier signal d'alarme fut donné, tous les ouvriers étaient absents. Ceux qui habitaient les maisons voisines accoururent aussitôt et tentèrent d'organiser

les secours. Les deux pompes de l'établissement furent mises en batterie; mais les flammes avaient déjà gagné toute la surface de la filature; bientôt elles descendaient aux étages inférieurs et s'introduisaient jusqu'au rez-de-chaussée.

Rien ne saurait donner une idée de l'intensité du foyer. Les flammes sortaient par toutes les fenêtres et s'élevaient à une hauteur incalculable. La chaleur devint telle à ce moment qu'il fallut renoncer à se tenir à proximité des bâtiments. Par malheur, le vent soufflait avec force du côté de la seconde construction et chassait contre elle des torrents de feu.

Vers onze heures et demie, un bruit épouvantable se fit entendre: c'étaient les planchers des cinq étages qui s'abîmaient avec leurs métiers jusqu'au rez-de-chaussée. Une gerbe de feu rejaillit aussitôt et le second bâtiment fut couvert de charbons incandescents.

Les machines furent attaquées tout d'abord et leur chauffage fut si considérable que les ateliers qui y aboutissaient s'enflammèrent instantanément. Dès lors tout était perdu, et il en fut de ce second établissement comme du premier. Un à un les étages disparurent sous les flammes et s'effondrèrent jusqu'au dernier. Le terrible fléau avait achevé son œuvre.

Jamais spectacle plus terrifiant ne s'était vu. A une distance de quatre cents mètres on était encore au milieu d'une pluie de feu. Les feuilles des arbres se recoquevillaient et les herbes de la prairie voisine, desséchées en moins d'une heure, flambaient spontanément.

Dans un rayon de plusieurs lieues on apercevait les flammes, et les habitants du Plessis, d'Amfreville-sous-les-Monts et de Pitres, voyaient tomber devant leurs portes des parcelles de coton en ignition.

Ce sinistre va priver de travail trois cent cinquante ouvriers.

L'établissement n'était pas entièrement assuré; la filature, seule, avait été, il y a dix-huit mois, l'objet d'un contrat entre M. Levavasseur et diverses compagnies d'assurances. Le risque couvert s'élevait à 4,528,500 francs, mais les pertes sont supérieures à cette somme. Elles sont évaluées de 4 à 5 millions. Quant à la cause de l'incendie, elle n'est pas encore bien nettement déterminée. On l'attribue à l'échauffement de coton gras placé dans les combles; la malveillance paraît y être absolument étrangère.

### L'AUBADE DU COLONEL.

Un de nos amis, colonel d'un régiment qui vient d'arriver à Paris du Sénégal, nous raconte une touchante et singulière histoire.

L'usage dans notre colonie est que chaque matin la musique d'un régiment donne une aubade à son colonel. Le régiment de notre ami se conformait religieusement à cette consigne, mais comme les morceaux de musique sont rares dans ce pays-là, le répertoire n'était pas bien varié. Il se composait du *Chant du départ* et d'une fantaisie sur le *Trovatore*.

Tous les matins, à huit heures sonnait, l'aubade commençait, si exactement que le colonel réglait sa montre sur la première note; seulement, chaque fois elle était moins sonore...

— C'est singulier, se disait le colonel, j'entends à peine quand ma fenêtre est fermée.

Un jour, il constata, à ne pas s'y tromper, que l'ophicléide et le piston ne faisaient plus leur partie dans le *Chant du départ*. Le lendemain, la flûte qui, dans la fantaisie sur le *Trovatore*, pleurait ordinairement le *Miserere*, était remplacée par le hautbois qu'accompagnait un petit fifre.

Le surlendemain, ce fut le fifre qui siffla le *Miserere*.

Il entonnait consciencieusement le *Chant du départ* quand le colonel ouvrit sa fenêtre :

— Ah ça! lui cria-t-il, où sont les camarades?

— Morts des fièvres, mon colonel!

— Tous?

— Tous, mon colonel. Il ne reste plus que moi pour exécuter la consigne!

— Va-t-en! fit notre ami, les larmes dans les yeux.

Le soir même, le petit fifre mourait comme les autres, et ce fut là le dernier jour qu'on donna l'aubade au colonel.



